



Comité départemental des Alpes-Maritimes

**32^{èmes} GENTLEMEN U.F.O.L.E.P.
DIMANCHE 3 MARS 2019**

Organisation de la Commission des activités cyclistes de l'U.F.O.L.E.P., avec le concours du Conseil Général des Alpes-Maritimes, des municipalités de NICE et de SAINT-LAURENT-DU-VAR, cette épreuve est placée sous les règlements de l'U.F.O.L.E.P. selon la formule d'un contre-la-montre par équipe de deux cycloportifs totalisant au moins 60 ans (âges cumulés en 2019). Elle est ouverte à tous les licenciés U.F.O.L.E.P. 2018/2019 ayant soit une licence compétition soit une licence « loisir » en présentant un certificat médical de moins de 3 mois spécifiant clairement l'aptitude au cyclisme de compétition, aux licenciés F.S.G.T. (2, 3, 4 et 5^{ème} catégories) et F.F.C. (Pass-Cyclisme et 3^o catégories ayant marqué 50 points ou moins au classement national FFC de fin d'année 2018) ainsi qu'aux Triathlètes licenciés F.F.Triathlon sauf ceux inscrits sur le site de l'UCI dans le classement des Triathlètes de Haut-niveau.

* **ADULTES MASCULINS ET TANDEMS : 9 CATEGORIES** : 60 à 69 ans; 70 à 79 ans; 80 à 89 ans; 90 à 99 ans; 100 à 109 ans; 110 à 120 ans; 120 à 129 ans, 130 ans et plus; tandems.

* **CATEGORIES JEUNES, HANDISPORT ET ADULTES FEMININES : 7 CATEGORIES** : cadets/cadettes (2003-2004); handisport; féminines 17/29 ans (1990 à 2002); 30/39 ans (1980 à 1989); 40/49 ans (1970 à 1979); 50 ans et plus (1969 et avant).

Pour les cadets, les handisports et les féminines, l'entraîneur sera un adulte sans condition d'âge.

* **PARCOURS 2019 :**

CATEGORIES ADULTES : accès direct à la M2209 par le chemin de la Digue : avenue Pierre et Marie Curie (Z.I. Saint-Laurent-du-Var) – M 95 – à gauche > chemin de la Digue puis à droite > M 2209 – M 1 – Giratoire des Coteaux d'Azur- M 1 – M 2209 – chemin de la Digue – M 95 – avenue Pierre et Marie Curie – soit environ 21 km.

CATEGORIES JEUNES, HANDISPORT et FEMININES : (idem parcours autres années mais en sens inverse) : avenue Pierre et Marie Curie (Z.I. Saint-Laurent-du-Var) – M 95 – chemin de la Digue – M 2209 – chemin des Iscles – M 95 – avenue Pierre et Marie Curie – soit environ 8,7 km.

* **DEPARTS** : Les départs seront donnés de minute en minute à partir de 8 h.30.

* **ENGAGEMENTS** :

A adresser impérativement au plus tard le : JEUDI 28 FEVRIER 2019, dernier délai de préférence par internet :

Didier BOVAS – 4, avenue des Arènes de Cimiez– 06000 NICE

Tél : 06.77.98.12.41 après 18 h. – Courriel : bovasdidier@orange.fr

EN PRECISANT L'ANNEE DE NAISSANCE DES DEUX EQUIPIERS

Les horaires des départs seront communiqués aux responsables d'associations et disponibles sur les sites :

<http://avanice.fr> et www.stade-laurentin-cyclisme.fr le 2 mars

* **DROITS D'ENGAGEMENT PAR EQUIPE** : chèque à l'ordre de l' « A.V.A.NICE ».

- cadets/cadettes (2003-2004) : 5 euros.
- licenciés Ufolep « compétition » : 10 euros
- licenciés Ufolep « loisir » avec cert. médical, licenciés F.S.G.T., F.F.C. et F.F.Triathlon : 15 euros
- si l'un des deux équipiers est UFOLEP « loisir », F.S.G.T., F.F.C. ou F.F.Tri : 15 euros

* **FORMALITES DE DEPART** : distribution des dossards (*prévoir quatre épingles pour le dossard*) : 99, av. Pierre et Marie Curie (Z.I. de Saint-Laurent-du-Var).

* **REGLEMENT TECHNIQUE** :

Casque à coque rigide obligatoire

- prise du temps sur le deuxième concurrent pour le grand parcours, sur le jeune, la féminine et l'handisport pour le petit parcours ;
- en cas d'incident important dans les 100 premiers mètres, un nouveau départ pourra être donné à l'initiative des commissaires ;
- stationnement interdit après la ligne de départ ;
- aucun véhicule ne doit précéder une équipe, ou rester à son niveau (même pour filmer !) sous peine de disqualification de l'équipe ;
- une équipe rattrapée ne doit pas prendre les roues de celle l'ayant doublée et laisser un intervalle d'au moins 50 m sous peine de pénalisation en temps ou de disqualification suivant rapport des commissaires à l'arrivée ;
- toute équipe ne respectant pas un filot directionnel ou un rond-point sur le parcours sera pénalisée en temps (30 secondes) suivant rapport des commissaires à l'arrivée des derniers concurrents ;
- **les braquets des minimes, des cadets et des cadettes seront vérifiés** à la prise des dossards (maximum 7,62 m soit 50x14) et deux minutes avant le départ.
- freins à disque interdits.

RAPPEL : le retrait des dossards (épingles non fournies)

ne se fera que sur présentation des licences Ufolep « compétition »,

F.S.G.T. (2, 3, 4 et 5^{ème} catégories), F.F.C. Pass-Cyclisme et 3^e catégories ayant marqué 50 points ou moins au classement national FFC de fin d'année 2018, licenciés F.F.Triathlon et pour les licenciés Ufolep « loisir » sur présentation du certificat médical spécifiant clairement l'aptitude au cyclisme de compétition de moins de trois mois.

REMISE DES PRIX : à partir de 11 heures au niveau de la ligne d'arrivée